Nations Unies S/PV.6554



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6554e séance

Lundi 13 juin 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Messone	(Gabon)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine	M. Vukašinović
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Araud
	Inde	M. Vinay Kumar
	Liban	M. Ziadeh
	Nigéria	M. Onemola
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/2011/332)

Rapport d'évaluation du Secrétaire général sur l'état d'avancement des négociations à Chypre (S/2011/112)

11-37186 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/2011/332)

Rapport d'évaluation du Secrétaire général sur l'état d'avancement des négociations à Chypre (S/2011/112)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2011/355, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Les membres du Conseil sont également saisis des documents S/2011/332 et S/2011/112, qui contiennent respectivement le rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre et le rapport d'évaluation du Secrétaire général sur l'état d'avancement des négociations à Chypre.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

J'informe le Conseil que la présidence du Conseil a rencontré les représentants des parties, qui ont confirmé qu'elles maintenaient leurs positions bien connues concernant la question inscrite à l'ordre du jour. Se fondant sur ces rencontres, avec l'assentiment des membres du Conseil, la présidence est parvenue à la conclusion que le Conseil peut se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, France, Gabon, Allemagne, Inde, Liban, Nigéria, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1986 (2011).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 15.